

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 27 mars 2012 à 18 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault
Monsieur Yvon Geoffroy

Monsieur Martin Lafrenière

Ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Monsieur Yvon Geoffroy participe à distance, par téléphone, de Québec.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Serge Carpentier Directeur général adjoint et secrétaire général
Monsieur Richard Boyer Directeur des Services des ressources humaines

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 39 0312 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0312-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 40 0312 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 février 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit au document CE 0312-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 41 0312 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Patricia Germain, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2016-2017, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Adopté unanimement

À 18 h 45, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 42 0312 : Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE


